



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 154-25

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC des Etchemins, qu'à séance ordinaire tenue le 8 octobre 2025, les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 154-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 139-22 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DES ETCHEMINS.

Ce règlement est entré en vigueur conformément au Code municipal du Québec et est disponible pour consultation au siège social de la MRC à l'adresse suivante :

223, 2^e Avenue
Lac-Etchemin, Québec
G0R 1S0

Donné à Lac-Etchemin, ce 9^e jour du mois d'octobre 2025.

Judith Leblond
Directrice générale et greffière-trésorière